

Profil des créations d'entreprises en 2010

L'entreprise individuelle pour s'insérer sur le marché du travail

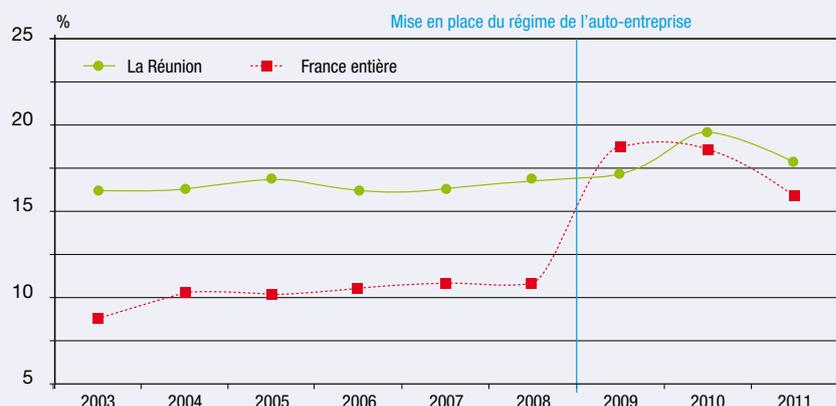
La dynamique entrepreneuriale a toujours été très forte à La Réunion. En 2010, 8 150 entreprises ont été créées, soit une entreprise en activité sur cinq. La création d'entreprise a récemment été renforcée par la mise en place du régime de l'auto-entreprise, bien que ce statut n'ait pas connu l'essor observé en France métropolitaine. Le statut d'entrepreneur individuel reste privilégié à La Réunion alors que l'auto-entreprise a fortement concurrencé cette forme juridique au niveau national.

Hors auto-entreprises, cinq profils-types de créateurs ont été identifiés. Deux forment le « socle » des créations : les entrepreneurs qui créent une entreprise individuelle, très souvent d'anciens chômeurs dont l'objectif principal est de créer leur propre emploi (la moitié des créations hors auto-entreprises), et les entrepreneurs plus expérimentés qui créent une société dans le but de générer de l'activité et de l'emploi (23 %). À ces deux grands groupes s'ajoutent trois profils caractérisés par les secteurs d'activité où ils interviennent : les entrepreneurs « solo », les professions libérales et les artisans.

Les périodes de crise sont généralement accompagnées d'une recrudescence des créations d'entreprises. En effet, les difficultés poussent les personnes à créer leur entreprise pour assurer leur propre emploi. De surcroît, le statut d'auto-entrepreneur, qui simplifie les démarches de création d'entreprise, séduit de plus en plus de créateurs potentiels.

En 2010, 8 150 entreprises ont été créées à La Réunion, ce qui est un niveau record. Entre 2009 et 2010, le nombre de créations a augmenté de 22 %, et en dix ans il a pratiquement doublé. Le taux de création est habituellement très élevé à La Réunion. En 2008, il était de 17 % (1^{er} rang des régions françaises) contre 11 % au niveau national. Avec l'entrée en vigueur du statut d'auto-entrepreneur, La Réunion reste au-dessus de la moyenne française, mais l'écart se resserre sensiblement : 19,7 % d'entreprises créées à La Réunion en 2010 pour 18,1 % en France (graphique 1).

[graphique 1 Taux de création d'entreprises à La Réunion et en France entre 2003 et 2011



Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements.

Note de lecture : le taux de création d'entreprises à La Réunion est de 19,7 % en 2010. C'est-à-dire que les entreprises créées en 2010 représentent 19,7 % du stock d'entreprises actives au 1^{er} janvier 2010.

Moins de chômeurs parmi les créateurs d'entreprises

Bien que le taux de chômage ait augmenté durant la période 2006-2010 à La Réunion, la part de chômeurs parmi les créateurs est en recul (45 % en 2006 et 41 % en 2010). Ils sont encore moins nombreux chez les entrepreneurs « classiques » (39 %), signe du transfert des chômeurs, notamment de longue durée, vers la création d'auto-entreprise (tableau 1).

En 2010, les motivations à la création d'entreprises restent les mêmes qu'en 2006. Cependant, l'importance accordée à chacune d'entre elles a changé sur la période. L'indépendance reste la première motivation, invoquée par plus de six entrepreneurs sur dix. C'est plus qu'en 2006 (55 %). Le goût d'entreprendre motive également 42 % des entrepreneurs interrogés (36 % en 2006). Être sans emploi et avoir choisi ou été contraint de créer une entreprise concerne, comme en 2006, le tiers des entrepreneurs et se place en troisième position. Enfin, un créateur sur quatre a choisi de créer son entreprise pour augmenter ses revenus.

Huit entreprises sur dix démarrent leur activité sans salarié. Parmi celles qui en ont, les deux tiers emploient un ou deux salariés et seulement 3 % emploient au moins dix salariés. En tête, le secteur de l'industrie emploie en moyenne cinq salariés au démarrage de l'entreprise. À l'opposé, le soutien aux entreprises et les activités financières ne comptent en moyenne que respectivement 1,7 et 1 salarié au démarrage.

Cinq profils d'entrepreneurs « classiques »

Parmi les entreprises dites « classiques » (hors auto-entreprises), cinq profils se distinguent autour des caractéristiques du créateur, de

Tableau 1 Profil, situation antérieure et motivations des créateurs d'entreprises

	Part en %		
	2006	2010	
	Entreprises classiques	Entreprises classiques	Auto-entreprises
Profil du créateur			
Femmes	29	30	31
Moins de 30 ans	25	22	31
Plus de 50 ans	10	15	13
Aucun diplôme ou BEPC	27	23	20
Diplômés du supérieur	29	33	35
Situation antérieure			
Chômeurs	45	39	45
Chômeurs de longue durée (+ d'un an)	25	18	25
Actifs occupés	43	50	38
Inactifs	12	11	17
Motivations			
Être indépendant	55	61	nd
Goût d'entreprendre	36	42	nd
Sans emploi, choisi ou contraint de créer	31	33	nd
Augmenter ses revenus	28	26	nd

nd : non disponible

Sources : Insee, Sine 2006 et 2010.

l'entreprise et des conditions dans lesquelles le projet a été préparé. Le secteur d'activité de l'entreprise ainsi que sa forme juridique sont les éléments les plus déterminants.

Les secteurs du commerce et de la réparation automobile, de la construction et de l'hébergement-restauration constituent le socle des créations d'entreprises (70 % en 2010). Parmi ces entreprises, deux profils se distinguent : d'une part, des créateurs peu expérimentés dont l'objectif principal est de créer leur propre emploi ; d'autre part des entrepreneurs aguerris qui souhaitent créer de l'activité et de l'emploi.

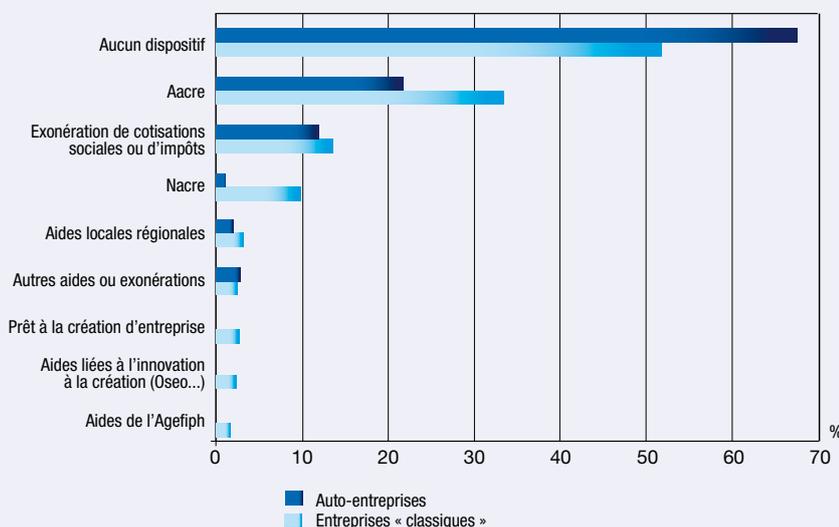
• Profil 1 : des entrepreneurs qui veulent s'insérer sur le marché du travail

47 % des créations sont typiquement des entreprises individuelles de la restauration rapide ou des intermédiaires du commerce.

Ce premier groupe concentre la moitié des créations d'entreprises à La Réunion. Il est constitué d'entreprises individuelles fondées en majorité par d'anciens chômeurs (60 % des créateurs de ce groupe), leur objectif principal étant de créer leur propre emploi. Au démarrage de l'entreprise il n'y a généralement pas de salarié et seulement un créateur sur quatre envisage d'embaucher à l'avenir. La grande majorité d'entre eux dirigent leur entreprise seul ou avec leur conjoint. Jeunes et peu diplômés, c'est le plus souvent leur première expérience dans l'entrepreneuriat.

Selon de précédentes études, la catégorie juridique, le secteur d'activité de l'entreprise, les montants investis au démarrage et la situation de l'entrepreneur avant la création sont les facteurs les plus déterminants pour la survie d'une entreprise. Le fait que les entrepreneurs de ce groupe soient en majorité d'anciens chômeurs, peu expérimentés dans la création d'entreprise, est un élément défavorable à la survie de l'entreprise. Le choix du statut d'entreprise individuelle est également un critère de fragilité. En effet, ces projets d'entrepreneuriat individuel sont généralement moins structurés que les sociétés. En outre, les créateurs d'entreprises individuelles dans les secteurs du commerce et de la restauration investissent peu d'argent dans leur projet et font peu appel à l'emprunt bancaire. Or, plus les moyens financiers investis sont élevés et plus le recours à l'emprunt bancaire est fort, plus les projets sont stables dans le temps. Enfin, les entrepreneurs

Graphique 2 Part d'entreprises selon le type d'aide financière reçue en 2010



Source : Insee, Sine 2010.



• Profil 4 : S'installer en tant qu'indépendant

8 % des créations sont typiquement des infirmier(e)s ou des entreprises de formation pour adultes.

Ces entreprises de professionnels libéraux sont créées par d'anciens indépendants, salariés ou inactifs qui disposent d'une très grande expérience antérieure dans le métier. Ce sont majoritairement des entreprises individuelles qui exercent dans la santé humaine ou l'éducation. Ces secteurs d'activité demandent une qualification importante, et c'est naturellement dans ce groupe que l'on trouve les créateurs les plus diplômés.

D'autres caractéristiques sont liées à la nature même de l'exercice d'une profession libérale : peu de moyens financiers investis à la création, pas de salarié au démarrage et la présence d'un associé dans un cas sur cinq. Autre fait notable, c'est la classe la plus féminine, où la moitié des créateurs sont des créatrices.

• Profil 5 : Créer et développer une entreprise artisanale

6 % des créations sont typiquement des artisans de la construction ou de l'industrie manufacturière.

Le dernier profil regroupe les artisans de l'industrie manufacturière. Ces entrepreneurs ont pour la plupart une formation professionnelle (CAP/BEP) et ont investi dans des moyens matériels souvent importants. Ce sont ceux qui emploient le plus de salariés et qui souhaitent le plus embaucher dans le futur. Ils n'ont cependant que peu d'expérience dans la création d'entreprise. C'est également le profil le plus masculin. Ce profil ne regroupe pas tous les artisans. Nombreux sont ceux qui s'installent dans la restauration rapide, dans les activités de services et de construction.

individuels sont souvent seuls à diriger leur entreprise et bénéficient rarement d'appuis extérieurs (aides administratives, cabinets de conseil, de comptabilité, etc.).

Néanmoins, élément positif à la survie d'une entreprise, près de la moitié des créateurs de ce profil ont été conseillés par un organisme qui aide à la création d'entreprise. Les deux tiers d'entre eux ont bénéficié d'aides publiques, notamment d'aides destinées à soutenir les créations d'entreprises par des personnes sans emploi (Accre, Nacre, exonérations de cotisations sociales, etc.).

• Profil 2 : Entreprendre pour créer de l'activité et de l'emploi

23 % des créations sont typiquement des sociétés de la construction, du commerce de gros ou de la restauration.

Ce groupe représente le quart des créations. Ce sont en majorité des sociétés (SARL, SA, etc.). Contrairement au groupe précédent, les projets de ces entreprises sont a priori plus solides et ont les chances de survie les plus fortes.

Ces créateurs ont en commun d'être d'anciens travailleurs indépendants ou chefs d'entreprises, ayant déjà une grande expérience dans l'entrepreneuriat. Ainsi, dans ce groupe, six entrepreneurs sur dix ont déjà créé une entreprise, et deux sur dix ont déjà au moins deux créations à leur actif. Leur motivation principale est de développer leur entreprise en matière d'emplois ou d'investissements. Près d'un tiers de ces entreprises emploient des salariés au démarrage et près de quatre sur dix souhaitent embaucher à nouveau dans le futur. Ces entrepreneurs plus âgés et plus diplômés disposent également de moyens financiers plus importants, sans avoir recours aux aides publiques. De plus, ils sont rarement seuls pour réaliser leur projet : un quart d'entre eux dirigent leur société avec un associé et ils ont souvent bénéficié de l'aide d'un spécialiste (avocat, expert-comptable, etc.).

• Profil 3 : Être indépendant pour augmenter ses revenus ou retrouver un emploi

15 % des créations sont typiquement des agences immobilières ou des entreprises de conseil.

Ce profil regroupe 15 % des créations. Il se caractérise par des entrepreneurs très diplômés dont les objectifs principaux sont d'assurer leur propre emploi ou d'augmenter leurs revenus. Ils ont également en commun d'avoir une expérience antérieure dans le secteur. Ces entrepreneurs n'emploient pas de salarié et peu déclarent vouloir le faire dans le futur. Ces créations sont portées par d'anciens salariés ou d'anciens chômeurs de courte durée. La création de leur entreprise a été facilitée par les relations avec d'anciens clients ou avec leur ancienne entreprise.

Dans ce groupe, deux profils se distinguent selon le secteur d'activité. Une partie des entreprises ont été créées dans les secteurs du conseil, de la publicité, du design ou de l'ingénierie. Ces créations sont le fait d'entrepreneurs plus âgés ayant déjà une expérience dans la création d'entreprise. D'autre part, des entrepreneurs plus jeunes et plus souvent affiliés ont créé leur entreprise dans les secteurs des activités financières, immobilières et d'assurances.



Les dispositifs de soutien à la création d'entreprise à La Réunion en 2010

Les entrepreneurs sont moins souvent bénéficiaires d'aides à la création en 2010 qu'en 2006 : 48 % des entrepreneurs classiques et 33 % des auto-entrepreneurs en bénéficient, contre plus de la moitié en 2006.

Sur l'ensemble de la France, 45 % des entrepreneurs ont été aidés en 2006. En 2010, 49 % des entrepreneurs « classiques » et 31 % des auto-entrepreneurs ont bénéficié d'aides.

L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (Accre) reste le dispositif de soutien à la création le plus répandu à La Réunion : il concerne 33 % des entrepreneurs « classiques » et 22 % des auto-entrepreneurs. Ensuite, les exonérations de cotisations sociales ou d'impôts bénéficient à 13 % des entrepreneurs « classiques » et 12 % des auto-entrepreneurs. Enfin, le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (Nacre) concerne principalement les entrepreneurs « classiques » (10 %). Sur l'ensemble de la France, l'Accre est également le dispositif de soutien le plus répandu, 41 % des entrepreneurs « classiques » en bénéficient. En revanche, les exonérations de cotisations sociales ou d'impôts sont moins fréquentes au niveau national (8 % contre 13 % à La Réunion).

Faible impact du régime de l'auto-entreprise à La Réunion

En 2010, 2 600 demandes de créations sous le régime de l'auto-entreprise ont été enregistrées. Ce dispositif, qui vise à offrir des formalités de création d'entreprises allégées, s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 et n'a pas suscité dans notre région le même engouement qu'au niveau national. En effet, un tiers des créations sont des demandes sous le régime d'auto-entrepreneurs contre 60 % sur l'ensemble de la France.

Au niveau national, une partie des créateurs d'entreprises individuelles se sont tournés vers le régime de l'auto-entreprise. À La Réunion, les entrepreneurs privilégient toujours le statut d'entreprise individuelle. En 2010, 63 % des entreprises créées à La Réunion sont des entreprises individuelles, contre seulement 38 % sur l'ensemble de la France. Quatre ans auparavant, en 2006, les entreprises individuelles représentaient 67 % des créations réunionnaises et 52 % des créations françaises. La baisse a donc été minime à La Réunion (- 4 points) et très forte en France (- 14 points).

L'auto-entreprise est plébiscitée par les chômeurs, notamment les chômeurs de longue durée pour qui l'auto-entrepreneuriat est une activité principale. Ainsi, près de la moitié des auto-entrepreneurs sont d'anciens chômeurs. De plus, l'auto-entreprise sert moins souvent à compléter une activité salariée à La Réunion (39 %) qu'en France (45 %).

Malgré la simplicité du statut d'auto-entreprise, les auto-entrepreneurs réunionnais éprouvent plus de difficultés que les entrepreneurs classiques. « Créer seul son projet » est le principal obstacle rencontré par 30 % des auto-entrepreneurs, contre 15 % des entrepreneurs « classiques ». Pour réaliser leur projet, les auto-entrepreneurs ont moins souvent suivi une formation que les entrepreneurs « classiques », respectivement 29 % et 36 %. Quasiment aucun d'entre eux (2 %) n'a reçu de conseils de professionnels spécialistes du domaine (avocat, expert-comptable) alors que c'est le cas de 16 % des entrepreneurs « classiques ». Ils ont néanmoins bénéficié autant que les entrepreneurs « classiques » d'aides financières et administratives de la part d'organismes spécialisés (graphique 2).

Deux profils types d'auto-entrepreneurs

Deux catégories d'auto-entrepreneurs peuvent également être distinguées à La Réunion : ceux dont l'objectif principal est de créer leur propre emploi et ceux pour qui l'auto-entreprise est une opportunité d'exercer une activité de complément.

• Profil 1 : Une auto-entreprise pour créer son emploi

Ce sont typiquement des auto-entrepreneurs exerçant dans la vente à domicile, le commerce de détail sur marché ou la pâtisserie.

Les deux tiers des auto-entrepreneurs relèvent du premier profil. Ce sont en grande majorité d'anciens

chômeurs et notamment des chômeurs de longue durée, peu diplômés, dont l'objectif principal est de créer leur propre emploi. L'auto-entreprise est leur seule activité. Si ce statut n'existait pas, la moitié d'entre eux auraient tout de même créé une entreprise. Ils investissent d'ailleurs plus de moyens financiers, preuve d'une volonté de faire vivre l'entreprise sur la durée. S'agissant de leur unique activité, ce sont les auto-entrepreneurs qui travaillent le plus grand nombre d'heures. Ces auto-entreprises sont créées essentiellement dans les secteurs du commerce, de la restauration, de la construction ou de l'industrie.

• Profil 2 : L'auto-entreprise comme une activité de complément

Ce sont typiquement des auto-entrepreneurs exerçant dans le conseil pour les affaires, dans la formation continue d'adultes ou des courtiers d'assurance.

Ce profil, qui rassemble un tiers des auto-entrepreneurs, compte une grande proportion de salariés pour qui l'auto-entreprise est une activité de complément. Près de sept entrepreneurs sur dix n'auraient pas créé d'entreprise si ce régime n'existait pas. Ces auto-entrepreneurs sont plus âgés et plus diplômés. Ils investissent moins dans la création de leur entreprise et travaillent en moyenne moins d'heures que leurs homologues du premier profil, puisqu'ils exercent leur activité d'auto-entrepreneur en complément d'une activité salariée principale.

Définitions

Une **classification** a été effectuée sur les créations d'entreprises « classiques » créées en 2010. Elle a permis de faire émerger les facteurs qui contribuaient le plus à l'analyse et à la différenciation des entreprises créées. Ces créations ont été regroupées en cinq ensembles ou profils d'entrepreneurs.

Le régime de l'**auto-entrepreneur** s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle, afin d'exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues). Cette activité s'exerce à titre

principal ou complémentaire, et l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et opte pour exercer en franchise de TVA. Ce régime offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Le **taux de création** d'entreprises et le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Un **chômeur de longue durée** est un actif au chômage depuis plus d'un an.

Une **entreprise individuelle** est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire Sirene.



Publication apériodique de l'Insee
La Réunion-Mayotte en collaboration
avec ses partenaires locaux.

n°19 - septembre 2012
ISSN : 1969-3532 - ISBN : 978-2-11-128188-2
Dépôt légal n° 655
Directrice de la publication : Valérie Roux
Rédactrice en chef : Claire Grangé
Conception Graphique : Design System
Imprimerie : Print 2000

© Insee-2012 - Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.
Autorisation préalable pour toute diffusion par voie électronique.

Retrouvez ce document sur le site : www.insee.fr/reunion

Source

L'enquête de l'Insee sur les créateurs d'entreprises, réalisée dans le cadre du dispositif « Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) », a été collectée au second semestre 2010. Cette enquête a été cofinancée par l'Insee, la Région Réunion, la Chambre de commerce et de l'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat. Elle permet d'analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des cinq premières années de leur existence. Chaque série du dispositif Sine comporte ainsi trois interrogations successives d'une même cohorte d'entreprises. Pour la cohorte 2010, trois vagues d'enquêtes sont prévues : peu après la création (septembre 2010), trois ans plus tard (2013) et enfin cinq ans après la création (2015) pour les seules unités survivantes.

Auteur :

- Fabrice MICHAÏLESCO, Insee

Ont également participé à la réalisation de cette publication :

- Édouard FABRE, Insee
- David JAVEGNY, Chambre de commerce et de l'industrie de La Réunion
- Frédéric MAILLOT, Région Réunion
- Nadjib VALI, Chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion